



ARRETE MUNICIPAL N°60/2025

Le Maire de la Commune de POMMERET

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 à L 2213-5
VU le Code de la Route, notamment ses articles R9-1, R10, R37-1 et R 225

CONSIDERANT que des travaux de pose d'un transfo et traversée de route doivent être réalisés par les employés de la société ALLEZ ENERGIES à partir du 23 octobre 2025 au niveau de la Rue Fardel ;

ARRETE

Article 1 : Pour des raisons de sécurité et afin de permettre la réalisation des travaux, la rue sera **barrée** au niveau de la Rue Fardel à POMMERET

A partir du JEUDI 23 OCTOBRE 2025 ET PENDANT TOUTE LA DUREE DES TRAVAUX

Article 2 : Une déviation sera mise en place par la société ALLEZ ENERGIES;

Article 3 : Les prescriptions ci-dessus ne sont pas applicables aux véhicules de secours, d'incendie, de police ainsi qu'aux riverains.

Article 4 : Une signalisation de type réglementaire matérialisant les dispositions arrêtées aux articles 1 et 2 ainsi que la protection du chantier sera mise en place par les employés de la société ALLEZ ENERGIES ;

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie, consignée au registre des arrêtés et adressé pour information et exécution à :

- * M. le Commandant de la Gendarmerie de LAMBALLE,
- * M. le Commandant des Pompiers du Perray
- * M. Le Policier Municipal
- * M. le Directeur de l'entreprise ALLEZ ENERGIES de Lamballe.

Fait à POMMERET, le mercredi 15 octobre 2025

Arrêté rendu exécutoire par son
affichage en date du 16/10/2025

Le Maire,
Serge GUINARD

